



Jumelage - Ressources

Jumelage:

- une « œuvre spéciale » de la Société de Saint-Vincent de Paul. C'est une union fraternelle et un partage
- partage de prières, de contacts personnels et de ressources avec des conférences et des conseils à l'échelle nationale et internationale qui ont moins de ressources que nous pour accomplir leur œuvre
- des membres qui cherchent à poursuivre leur vocation vincentienne en tendant la main aux pauvres, où qu'ils se trouvent.

L'aide financière et matérielle

Assistance La contribution financière à une conférence ou un conseil peut s'effectuer par des envois à intervalles réguliers. Le Conseil national du Canada a établi une politique et des directives précises quant aux montants et à l'acheminement de l'aide financière. L'aide matérielle sous forme d'envoi de vêtements, d'outils et d'équipement doit se conformer aux réglementations gouvernementales pour faire en sorte que le transfert des dons se déroule sans problèmes et dans le respect des lois de la région concernée.

Correspondance

Un échange régulier de correspondance entre les deux parties jumelées renforcera leurs liens d'amitié et de compréhension. Les informations échangées peuvent concerner les expériences mutuelles, les activités locales, les intérêts, les membres et les préoccupations personnelles. La correspondance peut aussi inclure un échange de photographies. Il est essentiel de recevoir des réponses sur une base régulière ou au moins une fois l'an.

Type de jumelage:

1. Jumelage externe : Le jumelage externe est un jumelage avec un autre pays que le Canada. Les conférences et conseils canadiens peuvent se jumeler seulement avec les pays d'Amérique admissibles, soit : la République dominicaine, la Colombie, le Guatemala, Haïti, le Pérou, le Salvador et le Nicaragua. Tous les fonds envoyés vers ces pays doivent l'être en conformité avec le protocole de jumelage établi pour l'envoi d'aide financière à l'extérieur du pays. Les fonds doivent être transmis à l'adjointe administrative du Conseil national du Canada, pour garantir la sécurité et la comptabilisation de l'opération. Il existe des directives et des procédures destinées à aider les conférences et conseils qui participent au programme de jumelage. Les Vincentiens iraient à l'encontre de leur devoir de responsabilité face aux donateurs s'ils devaient se « jumeler » avec des personnes, groupes ou organisations extérieurs à la Société de Saint-Vincent de Paul.

Pour plus d'information:

- consultez/imprimez le dépliant de jumelage: [Dépliant](#) (mise à jour: 2018-04);
- ou contactez notre représentant de jumelage: responsable-jumelage@ssvp.ca ou l'adjointe administrative jumelage à twinning-jumelage@ssvp.ca.

Infolettre de jumelage:

- <https://www.ssvp.ca/fr/newsletter/twinning> Pour vous inscrire à l'infolettre de jumelage veuillez communiquer avec nous à twinning-jumelage@ssvp.ca

Formulaire de transmission:

- [Jumelage - Formulaire de transmission](#) - Nouveau formulaire en ligne (mise à jour: 2020-03)

Manuel:

- [Manuel de jumelage](#) (mise à jour: 2018-04)

Formulaires d'application de jumelage:

- [Formulaire d'application de jumelage](#) (9.15) (mise à jour: 2017-09)
- [Demande de projet de jumelage international \(français\)](#)
- [Solicitud de proyecto de hermanamiento internacional \(español\)](#)

Formulaire de rapport annuel de jumelage:

- [Rapport annuel de jumelage](#) (mise à jour: 2020-01-23) Le formulaire doit être téléchargé et enregistré sur votre ordinateur avant la saisie des données.